



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR ACCORDÉES AU MAIRE**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à subdéléguer sa signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints, aux responsables de service, titulaires d'une délégation de signature, dans l'ensemble des matières faisant l'objet des délégations de pouvoir du conseil municipal au Maire.

- 4 - **CONVENTION ENTRE LE PRÉFET DE L'INDRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE RELATIVE À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - AVENANT N°3**

Le Conseil municipal décide la passation d'un avenant n°3 permettant l'envoi dématérialisé des marchés publics et délégations de service public, il autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

- 5 - **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

- 6 - **GARANTIE DE PRÊTS SCALIS : MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES INITIALES SUITE AU RÉAMÉNAGEMENT DE 25 EMPRUNTS CDC**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'organisme emprunteur et à signer tout document relatif à cette délibération.

7 - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEURS 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal admet en non-valeur au titre du budget principal 2018 la somme de 80 933,28 €, répartie comme suit :

- au titre de l'année 2014 : 2 712,84 €
- au titre de l'année 2015 : 42 446,67 €
- au titre de l'année 2016 : 7 062,61 €
- au titre de l'année 2017 : 23 582,74 €
- au titre de l'année 2018 : 5 128,42 € ;

et de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2018.

8 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2019 du budget principal de la Ville de Châteauroux, s'élevant à 91 571 332,75 €, soit une baisse de 1,40 % par rapport à 2018 où il était de 92 849 936 €. Il adopte le budget primitif 2019.

9 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2019 du budget annexe Lotissement Les Fontaines, à 156 000 €. Il est en baisse de 42,44% par rapport à 2018, dont le montant était de 271 000 €.

10 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE LE NÔTRE

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2019 du budget annexe Lotissement Le Nôtre à 230 600 €. Il est en baisse de 58,82 % par rapport à 2018, dont le montant était de 560 000 €.

11 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE LA LOGE

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2019 du budget annexe Lotissement La loge, à 522 672,31 €.

12 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET RÉSEAUX DE LA RUE GUTENBERG

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux dans la rue Gutenberg à Châteauroux et d'en assurer les missions de coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

13 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 - SUBVENTIONNEMENT DE CHÂTEAUROUX EVENTS

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Châteauroux Events pour l'année 2018, il prévoit les crédits au budget principal de la Ville (Le total s'élevant à 150 000 € pour l'année 2018).

14 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES HALLES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité des Halles municipales pour l'année 2017.

15 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CRÉMATORIUM DE CRÉ POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Crématorium pour l'année 2017.

16 - TARIFS DU CRÉMATORIUM DE CRÉ POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil municipal approuve la grille tarifaire du crématorium de Cré au titre de l'année 2019, prévoyant hausse uniforme de 4,28 % de l'ensemble des prestations :

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2019

En euros	Tarifs au 1er janvier 2019		
	TARIF HT	TVA 20.00%	TARIF TTC
I - CREMATION			
1 - Crémation adulte	476.81	95.36 €	572.17 €
2 - Crémation enfant (1 à 13 ans)	238.40	47.68 €	286.08 €
3 - Crémation enfant (moins d'un an)	119.20	23.84 €	143.04 €
4 - Crémation personne démunie de res	0.00	0.00 €	0.00 €
5 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans	476.81	95.36 €	572.17 €
6 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	236.32	47.26 €	283.58 €
II - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES			
1 - Utilisation de la salle de cérémonie > 30 minutes	77.74	15.55 €	93.29 €
2 - Cérémonie de recueillement personnalisé	103.65	20.73 €	124.38 €
3 - Utilisation de la salle de convivialité	77.74	15.55 €	93.29 €
4 - Location salle pour obsèques sans crémation	77.74	15.55 €	93.29 €
5 - Crémation de pièces anatomiques	0.00	0.00 €	0.00 €
Container <60kg et 200L	476.81	95.36 €	572.17 €
Container <30kg et 100L	238.40	47.68 €	286.08 €
6 - Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les deux premiers mois)	20.73	4.15 €	24.88 €
7 - Dispersion des cendres dans le site cinéraire	103.65	20.73 €	124.38 €

17 - ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX

Fonction de l'Élu	Nom et Prénom	Enveloppe maximale Indemnités	Indemnité individuelle maximum autorisée	Indemnité individuelle allouée
Maire	Gil Avérous	90 %	90 %	83,5 %
1 ^{er} adjoint	Jean-Yves Hugon	33 %	33 %	30,5 %
2 ^{ème} adjoint	Catherine Ruet	33 %	33 %	30,5 %
3 ^{ème} adjoint	Marc Fleuret	33 %	33 %	30,5 %
4 ^{ème} adjoint	Florence Petipez	33 %	33 %	30,5 %
5 ^{ème} adjoint	Roland Vrillon	33 %	33 %	30,5 %
6 ^{ème} adjoint	Dominique Cotillon-Dupoux	33 %	33 %	30,5 %
7 ^{ème} adjoint	Philippe Simonet	33 %	33 %	30,5 %
8 ^{ème} adjoint	Imane Jbara-Sounni	33 %	33 %	30,5 %
9 ^{ème} adjoint	Georges Rambert	33 %	33 %	30,5 %
10 ^{ème} adjoint	Chantal Monjoint	33 %	33 %	30,5 %
11 ^{ème} adjoint	Jean-François Mémin	33 %	33 %	30,5 %
12 ^{ème} adjoint	Brigitte Flament	33 %	33 %	30,5 %
Conseiller municipal délégué	Dominique Tourres		(< 30,5 %)	6 %
Conseiller municipal délégué	Christophe Bailliet		(< 30,5 %)	6 %
Conseillère municipale Président de Commission	Stéphanie Galoppin		(< 30,5 %)	6 %
Conseillère municipale Présidente de Commission	Liliane Mauchien		(< 30,5 %)	6 %
Conseillère municipale Présidente de Commission	Rabier Monique		(< 30,5 %)	6 %
Conseiller municipal Président de Commission	Denis Mérigot		(< 30,5 %)	6 %
TOTAL		486 %		485,5 %

Affichage : du 20 décembre 2018 au 20 février 2019

Le Conseil municipal décide, conformément au tableau ci-dessus :

- de rembourser aux élus de la Ville de Châteauroux les frais de missions et de représentation conformément à l'article L2123-18-1 du Code général des collectivités territoriales,
- de prévoir les crédits nécessaires et de les inscrire chaque année au Budget Primitif.

18 - ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget municipal.

19 - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Le conseil municipal adopte le tableau des effectifs suivant au titre de l'année 2019.

	Effectifs budgétaires	Effectifs présents	Dont temps non complet
Filière administrative	81	76	2
Filière technique	133	124	3
Filière culturelle	91	90	22
Filière médico-sociale	25	25	2
Filière médico-technique	1	1	0
Filière sociale	56	54	11
Filière sportive	24	24	0
Filière animation	40	37	11
Filière police municipale	24	21	0
Hors filières	148	148	118
Total 2019	623	600	169

20 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS À LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

21 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À L'EPIC CHÂTEAUROUX EVENTS

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

22 - CONVENTION LIANT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE, LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LE COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

23 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MOYENS DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

24 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PATRIMOINE, MOBILIER ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX AU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (SY.T.O.M.) POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

25 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX À LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

26 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À L'ASSOCIATION CASTELROUSSINE POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

27 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une nouvelle convention avec le Conseil départemental de l'Indre jusqu'au 31 août 2019.

28 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU GRAND POIRIER AU RESTAURANT DU COLLÈGE JEAN MONNET

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une nouvelle convention avec le collège Jean Monnet jusqu'au 31 août 2019.

29 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ELÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (E.A.N.A.) SCOLARISÉS À CHÂTEAUX ET DÉJEUNANT AU RESTAURANT DU COLLÈGE "LES CAPUCINS"

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une nouvelle convention avec le collège des Capucins pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2019.

30 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DON DE SURPLUS ALIMENTAIRE À L'ASSOCIATION "LES RESTOS DU COEUR"

Le Conseil municipal approuve la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

31 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES COLLECTIONS DE L'ETAT À LA VILLE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accepter 15 œuvres et à refuser deux œuvres qui nécessitent une restauration trop importante :

1 – FNAC FH 866 – 108 : DARGENT Yan « Souvenir d'enfance, paysage breton » ;

2 – FNAC 271 : PÉZIEUX Jean Alexandre « Jeune homme excitant un coq de combat ».

32 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AGEÇ.

Le Conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

33 - SUBVENTION 2019 À LA MUSIQUE MUNICIPALE.

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2019, une subvention de 29 200 € à la Musique Municipale, il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement dans laquelle les modalités de fonctionnement et les engagements des deux parties seront définis (humain, financier, technique, etc).

34 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC CONVENTIONS À SIGNER (CULTURE).

Le Conseil municipal accorde pour l'année 2019, à chaque association, les montants de subventions de fonctionnement suivants :

- Festival de la Voix de Châteaux : 17 500 €,

- Lisztomanias de Châteaux-Rencontres internationales Franz Liszt : 53 900 €,

et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

35 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 À L'ASSOCIATION "DANSE ART RYTHME CULTURE" (DARC).

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2019, une subvention de 336 875 € à l'association DARC ; il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement.

36 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 À L'ASSOCIATION "MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE BELLE-ISLE (MLC)".

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2019, une subvention de 168 660 € à l'association Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) de Belle-Isle pour le fonctionnement de la MLC (151 860 €), du Quai (11 000 €), de la salle Gaston-Couté (800 €), ainsi que pour le festival Handi'Arts (5 000 €). Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement.

37 - SUBVENTIONS AVEC CONVENTIONS À SIGNER (SPORTS)

Le Conseil municipal accorder pour l'année 2019, aux associations listées ci-dessous les montants de subvention de fonctionnement suivants :

- Association Sportive et Culturelle de l'Etoile Châteauroux : 12 000 €
- Association Judo Châteauroux : 13 500 €
- La Berrichonne Châteauroux Athlétic Club : 13 750 €
- Association Circuit des Tourneix : 12 000 €
- Nautic Club Castelroussin : 17 550 €
- Entente Grands Champs-Touvent : 27 000 €
- Triathlon Club Châteauroux Métropole (TCCM 36) : 27 000 €
- Châteauroux Tennis Club (CTC 36) : 38 020 € (dont 4 020 € en investissement)
- ASPTT Omnisports 36 : 70 000 € (dont 16 000 € de subvention exceptionnelle)
- Société de Tir de Châteauroux : 61 800 € (dont 60 000 € en investissement)
- Rugby Athlétique Club Castelroussin (RACC) : 90 000 € (dont 22 400 € de subvention exceptionnelle)

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions.

38 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES : DISPOSITIF ACTIONS D'ANIMATIONS / ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Le Conseil municipal affecte la somme de six mille euros (6 000 €) selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

Club organisateur	Activité	Budget de l'action	Subvention demandée	Proposition de subvention
ASPTT basket	Initiation Basket	3 100	2 500	800
Châteauroux tennis club 36	Initiation tennis	2 160	1 500	900
ASPTT Handball	Initiation handball	3 150	2 200	800

Road Ride Team	Initiation Bicross	754,60	518	500
La Berrichonne tennis de table	Initiation Tennis de table	1 700	1 000	750
Association Folklore et Arte	Initiation Capoeira	2 000	800	500
Club Orientation 36	Initiation course d'orientation	2 250	1 500	300
Piranhas Châteauroux	Initiation roller Hockey	3 360	1 100	900
Canoë Kayak Club de Châteauroux	Initiation canoë	1 230	1 000	550

39 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES BOUTIQUES DE CHÂTEAUROUX » - ANNÉE 2019

Le Conseil municipal approuve la convention relative au concours de l'association « Les Boutiques de Châteauroux » en faveur de la promotion et du développement du commerce de Châteauroux pour 2019, il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

40 - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'INDRE - MANAGER DU COMMERCE - ANNÉE 2019

Le Conseil municipal approuve la convention relative au concours de la CCI de l'Indre en faveur de la promotion et du développement du commerce au sein de l'agglomération Châteauroux Métropole pour 2019, il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

41 - DÉROGATION À LA FERMETURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil municipal émet un avis favorable afin de porter à 12 le nombre de dimanches pour lesquels il peut être dérogé au repos dominical (4 pour les concessions automobiles) et de valider les dates précitées pour 2019.

42 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BROCANTE DES MARINS POUR L'ANNÉE 2017

Suite à l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui s'est réunie le 22 novembre 2018, le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

43 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE 2018

Pour 2018, la longueur de la voirie communale est de 193 471 mètres linéaires, le Conseil municipal approuve ce résultat.

44 - TRAVAUX DE RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA VALLÉE AUX PRÊTRES

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour la réalisation de travaux de restauration du ruisseau de la Vallée aux Prêtres.

45 - RÉNOVATION DES JARDINS AUTOUR DU COUVEN DES CORDELIERS - CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES (I.N.R.A.P.) POUR UN DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les actes à intervenir.

46 - CONVENTION NPRU CHÂTEAURoux MÉTROPOLE - ENGAGEMENT DU PROJET D'INTÉRÊT RÉGIONAL (PRIR) BEAULIEU

Le Conseil municipal approuve la convention Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Châteauroux Métropole 2018-2026 et d'engager le PRIR Beaulieu ; il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du NPRU.

47 - RÈGLEMENT SUR L'HABITAT : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le Conseil municipal adopte le principe d'octroi de subventions aux ménages répondant aux conditions de l'aide à l'accession à la propriété définies dans le cadre du Règlement de l'Habitat, soit 2 500 € par ménage éligible pour 20 dossiers en 2019. En complément, 5 000 € seront attribués par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, laquelle assurera le suivi administratif, il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution des dossiers.

48 - MISE EN PLACE D'UNE OPÉRATION FAÇADE SUR LE CENTRE VILLE

Le Conseil municipal approuve la mise en place de l'opération façade centre-ville au 1^{er} janvier 2019 et ses conditions et modalités d'application. Le montant maximum de l'aide sera de 40% de travaux plafonné à 10 000 € HT en secteurs PUA et PUB du SPR.

49 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE "JENNY DE VASSON" - SECTEUR DES GROUAILLES.

Considérant le passé artistique de Jenny de Vasson, le Conseil municipal dénomme impasse « Jenny de Vasson » la future voie publique rejoignant la rue de la Loge.

50 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - RUE DU GRAND POIRIER

Le Conseil municipal décide:

- de constater la désaffectation des parcelles BT n°434 et BT n°372 pour partie, soit une superficie globale d'environ 4 410 m²,
- de prononcer le déclassement de cette emprise du domaine public communal,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

51 - ACQUISITION LES FERRANDES - MONSIEUR ET MADAME BALLEREAU

Le Conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°93 au prix de 12 200€ et le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

52 - ACQUISITION LES FERRANDES - MADAME PÉRIGAUT JACQUELINE

Le Conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°86 au prix de 12 625€ et le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

53 - CESSION BIEN IMMOBILIER « LA CHARMÉE » - MUTUALITÉ FRANÇAISE - MODIFICATION DE LA PARCELLE

Le Conseil municipal décide de modifier la délibération du 30 mai et d'approuver la cession de la parcelle BE n°219 au profit de la Mutualité Française Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

54 - CESSION D'UN IMMEUBLE SITUÉ 3 RUE DESCENTE DES CORDELIERS À CHÂTEAUROUX AU PROFIT DE MONSIEUR PAMPHILE

Le Conseil municipal approuve la cession de l'immeuble sis 3 rue descente des Cordeliers à Châteauroux au profit de Monsieur et Madame Pamphile au prix de 220 000€ sous conditions suspensives ci-dessous listées :

- dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme dans un délai de 4 mois à compter de l'approbation de la présente délibération ;
- de la signature de l'acte de vente dans un délai de 3 mois à compter de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

55 - CESSION D'UN TERRAIN CADASTRÉ CW 209 À CHÂTEAUROUX AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME TEKIN

Le Conseil municipal approuve la cession de la parcelle CW 209, d'une surface de 1 110 m², sise commune de Châteauroux, au prix de 38 € m² soit 42 180€ TTC au profit de Monsieur et Madame Tekin, il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

56 - CESSION D'UN TERRAIN SIS 38 RUE DE VAUGIRARD À CHÂTEAUROUX AU PROFIT DE MME RHIMBERT

Le Conseil municipal approuve la cession d'une emprise d'environ 250 m² à prélever sur la parcelle AD 314 sise commune de Châteauroux au prix de 9 500€, il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

57 - CESSION IMMEUBLE 68 RUE DE L'INDRE À CHÂTEAUROUX AU PROFIT DE MONSIEUR CHRISTOPHE PION

Le Conseil municipal approuve la cession de la parcelle AM 531 et d'une emprise d'environ 9 m² à prélever sur la parcelle AM 559 au prix de 15 000€ au profit de Monsieur Christophe Pion, frais d'acte et de bornage à sa charge, il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

58 - QUESTION ÉCRITE CONCERNANT L'AVENIR DU BUREAU DE POSTE DU QUARTIER SAINT-DENIS À CHÂTEAUROUX DÉPOSÉE PAR M ARNAUD CLÉMENT, CONSEILLER MUNICIPAL

59 - QUESTION CONCERNANT L'ANNONCE DES FERMETURES DES BUREAUX DE POSTE DE CHÂTEAUROUX SAINT-DENIS ET GRANDS CHAMPS, DÉPOSÉE PAR CHÂTEAUROUX AUTREMENT, L'HUMAIN D'ABORD

60 - QUESTION ÉCRITE RELATIVE À LA RÉALISATION DES VOEUX VOTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE SAINT-DENIS ET DES GRANDS-CHAMPS, DÉPOSÉE PAR M. AYMERIC COMPAIN, CONSEILLER MUNICIPAL DE LA FRANCE INSOUMISE

Le Maire,

Gil Avérous